

DÉCISION DU MAIRE

N° D_2023_15

Modification d'un marché de maîtrise d'oeuvre

Le Maire de Saint-Léger-de-Linières,

Vu les articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération en date du 22 septembre 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire ;

Vu l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L2123-1, L2194-1 à L2194-3 et **R.2194-5** du Code de la commande publique ;

Considérant la proposition de réfaction d'honoraires pour la prise en charge de travaux dans le cadre de la transformation d'un commerce en bibliothèque ;

DÉCIDE :

Article 1 : Le marché attribué à la société ARCHIPEL (MOE) est modifié comme suit :

Montant initial du marché :	37.237,50 € HT
Modification 1 :	4.075,00 € HT
Modification 2 :	-1.500,00 € HT

Nouveau montant : 35.737,50 € HT

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

à Saint-Léger-de-Linières
le 20 avril 2023,

Le Maire

Franck POQUIN



Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le 21/04/2023

ID : 049-200082550-20230420-D_2023_15-CC

